

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille vingt, le mardi 4 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 29 janvier 2020

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, LANDO Marylène, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, DAVEZAC Jean Luc

PROCURATIONS :

LOMBARD Evelyne à CLAIR Christine
SAINTE LIVRADE Régine à THULLIEZ Angèle
VILSONI Emilie à NINARD Yannick

ABSENTS : SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, DUCARROUGE Christine, ANDREETTA Jacques, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : DUPOUX Jean Luc

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des décisions

D - FINANCES

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT Exercice 2020 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des dépenses exposées dans le tableau joint à la délibération et en complément de la délibération du 19/12/2019.

4 - BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Christine CLAIR ne prenant pas part au vote, ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations : Centre Social Multi partenarial - API en Gascogne = 50.000,00 € et USL Rugby = 15.000,00 €

5 - BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE – CONVENTION - EXERCICE 2020

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la commune de l'Isle Jourdain et avant le vote du budget, une seule association est concernée par une subvention dépassant 23.000,00 Euros, le **Centre Social Multi partenarial - API en Gascogne**. En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de la loi, le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'association, en fixant les modalités administratives, techniques et financières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Christine CLAIR ne prenant pas part au vote, APPROUVE la convention qui lui est présentée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

6 - EFFACEMENT DE CREANCES - Annulations de créances suite à des décisions de justice

LE AU CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés sur la nature 6542 et DIT que les crédits seront prévus en 2020 sur le budget principal de la commune, sur le budget annexe de l'eau et sur le budget annexe de l'assainissement.

7 - CENTRE SOCIAL – Convention d'occupation du bâtiment

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MET un terme à la convention d'occupation signée entre la Commune et le CCAS, AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe, à signer une convention d'occupation de locaux entre la Commune et le CIAS, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation de locaux entre la Commune et le CCAS.

8 - BAIL A FERME – La Come – Parcelles AO 168/171/172

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SIGNE, pour une durée de 9 ans, le bail à ferme, dans les conditions légales fixées par l'arrêté préfectoral avec Monsieur Pierre GHIRARDI, pour les parcelles Section AO n°168, 171 et 172 d'une contenance totale de 6ha 64a 53ca à compter du 1^{er} janvier 2019 (prix à l'hectare : 193,68 €), et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

9 - PROJET CULTUREL PAYS PORTES DE GASCOGNE – Itinéraires artistiques – Contrat de commande d'œuvre et de réalisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les conditions du contrat précité, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document et toutes les pièces correspondantes.

E - RESSOURCES HUMAINES**10 - TABLEAU DES EMPLOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le nouveau tableau des emplois communaux et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2020 aux chapitres concernés.

F - AFFAIRES GENERALES**11 - SERVICE DE L'EAU – Règlement**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement du service de l'eau.

12 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – Règlement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement du service de l'assainissement.

13 - SUPPORTS DE COMMUNICATION – Charte d'utilisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la charte d'utilisation des supports de communication.

Le 5 février 2020
LE MAIRE - Francis IDRAC

